



DÉMOCRATIE ET ÉCOLOGIE

LUCILE SCHMID

EP 01 : JE T'AIME, MOI NON PLUS

Introduction : une relation sous tension

La relation entre démocratie et écologie est aujourd'hui au cœur d'un paradoxe : alors que l'urgence écologique se renforce, les institutions démocratiques paraissent impuissantes ou déconnectées, provoquant la montée d'une contestation portée par la jeunesse et la société civile. Cette tension révèle une crise de légitimité des institutions politiques traditionnelles face à la profondeur des transformations exigées.

I. Une contestation planétaire fondée sur l'urgence

A. Une mobilisation transnationale et inventive

Des mouvements tels qu'Extinction Rebellion ou Just Stop Oil incarnent une révolte écologique globale, marquée par des actions spectaculaires. Ces actes expriment une double émotion : colère face à l'inaction et anxiété quant à l'avenir. Les jeunes activistes dénoncent une confiscation du pouvoir par des élites déconnectées de la réalité climatique.

B. Une opposition de légitimités

La contestation actuelle n'est pas seulement politique mais existentielle. Elle oppose deux visions :

- celle des gouvernants, qui invoquent la modération, la rationalité et le respect des formes ;
- celle des activistes, qui affirment une légitimité fondée sur la survie, la justice intergénérationnelle et la vérité scientifique.

Ce clivage interroge les modalités de construction du pouvoir démocratique et la capacité de nos institutions à intégrer les alertes scientifiques dans les processus de décision.

II. Vers une recomposition de la démocratie écologique

A. Une transformation mentale, sociale et politique

La transition écologique ne peut être uniquement technique. Elle implique une révolution culturelle, une redéfinition de la manière dont le pouvoir est exercé et partagé. Cela passe par :

- l'ouverture de l'élaboration des politiques publiques à la société civile,
- une évaluation participative des actions,
- une refonte des modes de gouvernance vers plus de pluralisme et d'horizontalité.



B. Des contradictions à surmonter

Les exemples politiques montrent l'écart entre les discours et la réalité :

- Le discours d'Élisabeth Borne sur la planification écologique illustre une approche administrative, technocratique et désincarnée, difficilement crédible face à l'ampleur du défi.
- Le "bouclier tarifaire" post-crise des gilets jaunes est un exemple de réponse court-termiste qui affaiblit la capacité d'action pour la transition à long terme.

III. L'écologie comme facteur géopolitique

A. Le Green Deal européen : entre ambition et fragilité

Adopté en 2019, le Pacte vert européen constitue une tentative majeure de transformation :

- Il associe objectifs climatiques (neutralité carbone en 2050), justice sociale et réforme du modèle économique.
- Il s'accompagne de mesures telles qu'une taxe carbone aux frontières, un plan de relance verte ou la réorientation de la Banque européenne d'investissement vers le climat.

Mais ce projet révèle les tensions internes à l'UE : divergences économiques entre États membres, difficultés à concilier investissements publics et règles de concurrence, lenteur des mises en œuvre nationales.

B. Les stratégies concurrentes : Chine et États-Unis

- **La Chine** affiche une ambition climatique (neutralité carbone en 2060) tout en consolidant un modèle autoritaire. Sa stratégie verte est autant géopolitique qu'écologique, mêlant leadership technologique, influence diplomatique et nationalisme environnemental.
- **Les États-Unis**, sous Joe Biden, opèrent un retour dans l'Accord de Paris et adoptent un plan massif de relance verte (Inflation Reduction Act). Mais l'ambiguïté demeure : la transition est guidée par la compétitivité industrielle plus que par la sortie des énergies fossiles, et reste menacée par le retour potentiel du climatocépticisme politique.

IV. Un ordre multilatéral en crise

A. L'échec des mécanismes internationaux

Depuis l'Accord de Paris (2015), les conférences climatiques peinent à produire des engagements contraignants. Les contributions nationales sont insuffisantes (trajectoire vers +3°C), et le financement du Fonds vert pour les pays vulnérables reste largement en deçà des promesses.

B. L'opportunité européenne : vers une diplomatie écologique ?

L'Union européenne pourrait jouer un rôle de médiation, forte de son modèle hybride et de sa capacité à gérer la diversité interne. Mais cela suppose de surmonter ses propres blocages institutionnels, budgétaires et politiques pour devenir un acteur crédible d'un ordre écologique mondial fondé sur la justice et la coopération.



V. La France et le défi démocratique

A. L'impasse institutionnelle

En France, malgré la fécondité de la pensée écologique, les institutions et les partis écologistes n'ont pas su faire émerger un projet politique à la hauteur des enjeux. L'État conserve une position dominante et descendante, reléguant la société civile à un rôle secondaire.

B. Des dynamiques de contre-pouvoirs

La désobéissance civile, les ZAD, les mobilisations sociales illustrent une vitalité démocratique en dehors des institutions. Cette conflictualité révèle une exigence de refondation du pacte démocratique pour intégrer pleinement les préoccupations écologiques.

Conclusion : élargir l'horizon démocratique

La transition écologique impose une redéfinition du politique. Il ne s'agit pas seulement d'intégrer l'écologie dans les institutions existantes, mais de repenser profondément la démocratie :

- dans ses pratiques (participation, délibération, justice sociale),
- dans son ontologie (prise en compte du vivant, des générations futures, des interdépendances planétaires),
- dans ses temporalités (agir aujourd'hui pour préserver demain).

La démocratie, selon Sandra Laugier et Albert Ogien, est un principe plus qu'un régime. À ce titre, l'écologie, loin de la remettre en cause, en est aujourd'hui une extension et une mise à l'épreuve. Pour reprendre Bruno Latour, il nous faut accepter de nouvelles fictions collectives : de même qu'on a accepté qu'un président parle au nom d'une "France" abstraite, peut-être faudra-t-il demain entendre une "forêt" s'exprimer dans l'espace public.